

Adresse des administrateurs du district de Sancerre (Cher) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Sancerre (Cher) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 292;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0292_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

les projets des méchants ont été déjoués encore une fois. Nous nous empressons de protester de notre attachement sans bornes à la Convention nationale, qui, malgré les malveillans et leurs complices, sera toujours, pour nous, le centre auquel nous demeurerons constamment unis...! Périssent, comme viennent de périr les traîtres, quiconque tentera d'affaiblir dans le cœur des Français le respect pour la représentation nationale!

Sauvez la chose publique, telle est votre mission, tels sont vos sermens. Les nôtres sont de vous seconder et d'obéir à la loi. Comptez sur notre fidélité à les remplir.

Arrêté au district de Vihiers, séant à Angers, séance du 14 thermidor, l'an 2^e de la République française, une indivisible et impérissable.

MARTINEAU (*vice-présid.*), BARANGER (*agent nat. provis.*), DUQUESNE, V. BLETTEAU, GENDRON, DERVAUX (*présid.*).

e'''

[*Les administrateurs du distr. de Sancerre (1) au cⁿ Dugenne, représentant; Sancerre, 14 therm. II] (2).*

Citoyen frère et amy,

Nos sentimens sont les tiens. Nous abhorrons les tyrans et les dictateurs. Nous ne serons pas les derniers à féliciter la Convention nationale de son énergie, de son courage et de son dévouement. Tu trouveras dans ce paquet une adresse que nous envoyons à nos législateurs. Nous t'en conjurons, fais-en toi-même lecture à la tribune, afin que notre horreur pour les perfides Robespierre, Couthon et Saint-Just, et leurs infâmes complices soit connue. Tu trouveras encore une lettre au comité de salut public, dans laquelle nous luy dénonçons un abus qui pourroit peut-être devenir funeste s'il n'étoit réprimé. Nous te l'adressons, afin que tu la remette toi-même, avec les deux lettres que nous avons arrêtées, aux membres qui le composent, et qu'elles ne tombent entre les mains des commis qui auroient intérêt à la soustraire. Continue, cher concitoyen, à mériter de plus en plus l'estime de tes frères. Tu es au poste de la gloire et de l'honneur. Tu le sais. La patrie est avant tout, et son amour brûle dans ton cœur. S. et F.

HABERT GREIN, DISSARTIER (*secrét.*), MATTUSON, BOURGNON [et une signature illisible].

f'''

[*Séance de l'administration générale et révolutionnaire du district de Cherbourg (3); du 13 therm. II] (4).*

Après la lecture des papiers publics, l'agent national a demandé et obtenu la parole pour faire la lecture d'une lettre du citoyen Laporte, membre du comité révolutionnaire de la section du Contrat social de Paris, portant des détails précis sur l'horrible conjuration qui a été tramée contre la liberté du peuple français et la vie des vertueux membres de la Convention nationale.

A peine cette lecture finissait, que toute l'assemblée, et les citoyens présens, au nombre desquels se trouvait le maire de la commune de Cherbourg, ont fait retentir la salle des séances du cri spontané de : *vive la Convention nationale, une et indivisible comme la République, et périssent les traîtres !*

L'agent national a demandé, et de suite, avec enthousiasme, il a été arrêté qu'une adresse serait faite à la Convention nationale, pour la féliciter de la fermeté qu'elle a déployée dans cette crise violente, dont les annales du monde n'offrent aucun exemple, et invitation de rester à son poste, inébranlable comme la montagne, emblème de la masse imposante du peuple réuni pour défendre ses droits; que cette adresse serait envoyée à la Convention nationale, au département de la Manche, et au représentant Bouret; il a, de plus, été arrêté que l'administration se transporterait, individuellement, à la société républicaine, pour y faire part de ses mesures, et d'y réitérer son serment d'attachement inviolable à la Convention.

Arrête, en outre, que l'agent national serait chargé d'écrire à la municipalité de Cherbourg, par mesure de salut public, pour l'engager à ne pas délivrer de passeport, jusqu'à nouvel ordre, à tous autres qu'aux citoyens chargés d'une mission publique, avouée et bien constatée; qu'au surplus, elle s'assurera des motifs de l'arrivée de tout étranger depuis peu dans nos murs, et qu'elle rendra, jour par jour, compte de ses opérations à l'administration.

Arrête enfin que l'agent national écrirait au général Varin, à l'effet de faire battre la générale à deux heures après-midi de ce jour, pour que le peuple et la garnison rassemblés entendent la lecture du présent procès-verbal, qui lui sera faite par l'agent national, et recevoir leur vœu, déjà bien énergiquement exprimé, d'attachement inviolable à la Convention nationale.

La séance a été déclarée permanente, et a été, pour le moment, suspendue, afin que chacun des membres puisse se livrer aux affaires urgentes qu'exigerait ses bureaux.

Séance suspendue aux cris répétés de : *vive la Convention nationale ! Périssent les traîtres !* En assemblée générale de l'administration du district de Cherbourg, le 13 thermidor, 2^e année de la République française, une et indivisible.

Sont signés, les administrateurs du district de Cherbourg, et DEVILLERE, agent national. Par l'administration du district de Cherbourg. Signé LE PORTIER (secrétaire), Cherbourg, ce 13 therm. II.

(1) Cher.

(2) C 312, pl. 1244, p. 17. Bⁿ, 29 therm.

(3) Manche.

(4) C 312, pl. 1244, p. 12. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl¹).

Les administrateurs et agent national près le district de Cherbourg, à la Convention nationale.